

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 16 décembre 2025
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 28

Pouvoirs : 2

N° ATIP 18/2025

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 30 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

Objet : Evolution de l'organigramme de l'ATIP – création du Service Administration générale.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :

La mise en œuvre progressive du projet de service de l'ATIP prévoit pour 2026 la création du Service Administration générale, qui réunira, à effectifs constants, l'actuel Service Secrétariat général et l'Unité Systèmes d'information.

Le Secrétariat général, qui compte 16 postes permanents, pilote les processus financiers, comptables, RH, moyens généraux et achats de l'Agence. Il anime ces fonctions ressources, en déclinaison des orientations stratégiques définies par les élus, et dans un objectif d'efficience. Il pilote également les missions Paies et Listes électorales.

L'unité systèmes d'information, qui compte 6 postes permanents, a été positionnée dès la création de l'ATIP au sein du service Ressources Métiers (SREM). Elle entretient des liens forts avec les référents métiers, tant pour le pilotage de la mission ADS que pour les outils d'information géographique mis à disposition des études. Elle pilote les missions Information géographique et gestion des DIA.

Le 1er janvier 2026, le Service Administration générale (SAG) comprendrait 3 entités :

- Le Secrétariat Général
- L'unité Paies et Listes électorales
- L'unité Systèmes d'information

Il renforcera sa vocation de service support, pour la partie SG (Ressources humaines, comptabilité, achats, moyens généraux, santé / sécurité) et SI (moyens informatiques, maintenance des logiciels, assistance utilisateurs).

L'intégration de l'unité SI permettra en outre une mutualisation des outils, et le développement d'une communication sur ses activités – essentielles mais souvent méconnues au sein de l'ATIP.

Trois axes se dégagent pour l'évolution de l'activité de l'unité SI au sein du SAG :

- Le développement d'un outil global de pilotage et de suivi de l'activité, qui mobilisera les compétences transversales du service, après une importante phase de concertation et de recueil des besoins
- L'accompagnement des collectivités vers les outils numériques, via l'exploration des possibilités offertes par Cart@ds (gestion des enseignes, cimetières etc.) et les autres outils dont dispose l'ATIP

- La mise en place de prestations cartographiques de qualité, à la demande

LE COMITE SYNDICAL :

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du 8 décembre 2025

Entendu l'exposé de Madame la Présidente :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **Approuve** la création du Service Administration générale qui réunit le Service Secrétariat général et l'Unité systèmes d'information.
- **Décide** que cette évolution d'organigramme interviendra à compter du 1^{er} janvier 2026

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme
Fait à Strasbourg, le 16 décembre 2025

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER